© Joueurs Info Service - 5 octobre 2026

Vos questions / nos réponses

Pension alimentaire impayée

Par admin Postée le 07/02/2014 21:41

Bonsoir,

L'ex-compagnon de ma femme ne paie pas la pension alimentaire depuis plusieurs années (il doit plus de 6500 euros).
Il organise son insolvabilité également si bien que les huissiers ne trouvent jamais le moyen de le saisir.

Il joue cependant au poker : en ligne et en tournoi réel (ses pseudos sont très spécifiques - j'ai pu retrouver l'historique des parties jouées sur Internet).
Il a également une formation de croupier et l'a été ponctuellement (il a donc une carte ministérielle d'agrément).

Ma femme peut-elle le faire interdire de casino et même demander le retrait de sa carte ?
Nous souhaitons le contraindre à payer en exerçant une pression sur ce qui ressemble à une addiction ...

Bonne soirée

Mise en ligne le 10/02/2014

Bonjour,

Une interdiction de jeu d’argent doit absolument émaner de la personne elle-même. Un tiers ne peut demander l’interdiction de jouer d’une personne.

Nous vous conseillons de solliciter l’avis d’un avocat qui pourra demander la saisine du juge d’exécution du tribunal d’instance pour que l’ex-compagnon de votre femme honore ses engagements.

Bien cordialement.